

Haus des Sports
Talgutzentrum 27
CH-3063 Ittigen b. Bern
Telefon +41 31 359 73 90
Fax +41 31 359 73 91
info@swisstabletennis.ch
www.swisstabletennis.ch
Member ITTF · ETTU

Aux
Clubs membres Swiss Table Tennis
Présidents des associations régionales
Présidents et membres d'honneur
Fonctionnaires
Invités

Ittigen, le 1 février 2021

Assemblée des délégués de printemps Swiss Table Tennis, 06.03.2021

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée des délégués (AD) de printemps 2021 le

Samedi, 06 mars 2021, à 14h00.

Comme l'organisation des assemblées physiques est actuellement interdite, l'AD aura lieu en tant que **vidéo-conférence** via Zoom.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du Président STT
2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD
3. Examen de la planification pluriannuelle « stratégie 2024 »
4. Approbation du budget annuel 2021/2022
5. Approbation des statuts
6. Fixation des contributions saisonnières de Swiss Table Tennis
7. Approbation du règlement sportif
8. Informations concernant Covid-19
9. Informations du groupe de travail structures
10. Approbation d'autres propositions
11. Divers

Comme d'habitude, vous trouverez les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sur le [site web](#) de Swiss Table Tennis.

Afin de garantir un bon déroulement de l'assemblée virtuelle des délégués, nous vous demandons d'envoyer vos propositions, points pour les "Divers" et questions jusqu'au dimanche 21 février 2021 à la directrice susanne.gries@swisstabletennis.ch.

Nous ne voudrions pas nous passer de **l'apéritif** traditionnel qui suit l'AD et vous invitons cordialement à un apéritif virtuel. Nous enverrons toutes les informations concernant l'apéritif aux délégués inscrits dans la semaine précédant l'AD.

Inscription et organisation de l'assemblée des délégués virtuelle

Droit de vote

Les clubs, les membres du CC ainsi que les membres d'honneur de Swiss Table Tennis ont le droit de vote à l'AD. Chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués. Les membres du CC ne peuvent pas représenter en même temps un club. Un membre d'honneur ne peut se faire représenter. Chaque club a droit à une voix par 25 membres ou par fraction de 25. Le nombre des joueurs licenciés 30 jours avant l'AD est déterminant. Un délégué peut représenter 20 voix au plus.

Inscription obligatoire

L'inscription à l'AD est obligatoire pour tous les participants.

Les clubs qui ne se sont pas inscrits à temps seront représentés par l'association régionale compétente. Pour cette représentation, les associations régionales n'auront pas à apporter de procuration de clubs.

Veuillez svp vous inscrire en utilisant les liens suivants :

Clubs (Délai d'inscription dimanche 14 février 2021) :

[Formulaire d'inscription pour les clubs](#)

Membres d'honneur et invités (Délai d'inscription dimanche 14 février 2021) :

[Formulaire d'inscription pour les membres d'honneur et les invités](#)

Membres du CC et délégués des AR (Délai d'inscription dimanche 21 février 2021) :

Après la fin du délai d'inscription pour les clubs, le contrôle des voix qui montre les voix par AR sera envoyé par e-mail aux présidents des AR.

[Formulaire d'inscription pour les délégués des associations régionales](#)

[Formulaire d'inscription pour les membres du CC](#) (les présidents des AR qui prennent leur voix comme membre du CC et comme représentant de l'AR sont priés de remplir les deux formulaires)

Organisation

Traduction : la traduction simultanée français-allemand sera mise en place comme pour une assemblée physique

Votes : Les votes se font en ligne pendant l'assemblée.

Dans la semaine précédant l'assemblée, chaque personne inscrite recevra le lien pour participer à l'assemblée et des informations détaillées sur l'organisation des votes.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs, mes plus cordiales salutations.

Swiss Table Tennis



Pascal Giroud
Président